DISCOVRS LAMENTABLE,

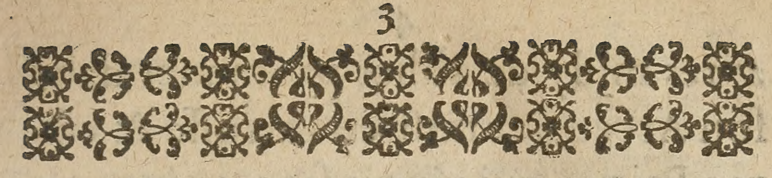
Sur l'attentat & parricide commis en la personne de tres-heureuse memoire Henry IIII. Roy de France & de Nauarre.

Iouxte la Couppie Imprimee,

A PARIS,

Par FRANÇOIS HVBY.

M. DCX.



DISCOVRS LAMENTABLE.

CE n'eſt pas le propre des grandes douleurs de parler beaucoup. Les larmes & les ſouſpirs ſont volontiers les ſeules parolles que nous prononçons au plus cuiſant d'vne violente affliction. C'eſt ce qui me fait traçer icy en peu de langage ce que le dueil & la calamité publique me ſouffrẽt de repeſenter auiourd'huy à la France. Sçache dõc & en pleure à iamais la poſterité que Vẽdredy dernier 14. May, qui fut le lendemain du Sacre & Couronnement de la Royne, noſtre grand Hẽry de tres-heureuſe memoire, Roy de France & de Nauarre eſtoit à Paris, où deſirant ſur les trois heures

apres midy de s'aller promener dans ſon Arcenal, ſe miſt en carroſſe & cõme Prince qui viuoit ſans crainte ny ſoupçon au milieu de ſes peuples, s'en alla par la ville accompagné de quelque Nobleſſe de ſa Cour, ſans vouloir prendre pour plus grande aſſeurance aucun Archer ny exempt de gardes de ſon corps: Mais le malheur ou pluſtoſt nos pechez porterent qu'vn maudit & execrable Aſſaſſin nommé François Rauaillart natif d'Angouleſme, approcha de ſa perſonne non guere loing de S. Innocent, où voyant le carroſſe arreſté pour l'embaras d'vne charrette qui luy venoit au rencontre, il s'eſlança vn long couteau à la main ſur ce bon Roy, lequel il bleſſa de deux coups au coſté gauche. Le premier fut donné vers l'eſpaule, & ne penetra point auant, ains trencha ſeulement la peau. Le ſecond fut mortel, & fut donné dans la veine interieure vers l'oreil-

le du cœur, entre la cinquiesme & sixiesme costé de haut en bas, & penetra iusqu'a la veine caue qui s'est trouuee entamee, & là finit la poincte du couteau. De sorte que ce Prince se sentant blessé à mort, & perdant tout à coup la parolle pour la grande abondãce du sang qui luy sortoit de la bouche, on reprint soudain le chemin du Louure, ou il ne fut pas si tost arriué qu'il rendit l'ame à Dieu, tesmoignant des yeux & des mains qu'il esleuoit en haut, qu'il mouroit vray Chrestien & bon Catholique. Ce fut Monsieur l'Archeuesque d'Ambrun qui le seruit & exhorta en ceste derniere action.

N'est ce pas maintenant vn songe de voir que la France soit vne seconde Affrique qui engendre de tels monstres? Quelle hõte fait ce siecle à celuy de nos ayeuls? Quel desastre qu'il faille qu'vn Roy de France n'ait peu euiter la rage & fureur du bras parricide d'vn

ſien propre ſubiect? Malheureux! tu nous as rauy ce grand Prince, que nous pleurons à chaudes larmes, & la perte duquel nous eſt vrayement ſenſible. Tu penſois bien neantmoins en ton damnable deſſein de nous abyſmer tous en vn gouffre de miſere & de deſo lation: Mais Dieu par ſa bonté a veillé pour nous, & a diſpoſé les cœurs & les affections des François tout autremẽt que tu ne t'imaginois en la phreneſie du conſeil infernal que Sathan t'auoit ſuggeré. L'obſcure priſon où tu es iuſtemẽt renfermé, & où l'on t'appreſte & inuẽte de nouueaux ſupplices pour chaſtier ton forfait, ne t'a peu faire voir comme apres tõ maunit coup, toutes choſes ſont demeurees fermes & conſtantes en la meſme trãquillité qu'elles eſtoient auparauant. C'eſt à Dieu ſeul que nous en deuons la grace & le remerciement, ſans en dénier pourtant la gloire aux inſtruments dont il a dai-

gné ſe ſeruir. Car Meſſieurs les Officiers de la Couronne, ce celebre Parlement, & les autres Magiſtrats de ceſte ville de Paris ont tous vnanimement & d'vn commun accord ſecouru & aſſeuré l'eſtat, ſans qu'il y ait eu la moindre apparence d'eſmotion & de deſobeiſſance parmy tout ce grād peuple. Douceur & modeſtie qui rend les Pariſiés loüables, & qui ſert auiourd'huy d'exemple à toutes les Prouinces du Royaume.

Tu n'as di-je peu voir comme dans la meſme heure de ton horrible attentat, toute la Nobleſſe accouroit au Louure, s'y venant offrir & proteſter de ſa fidelité. Tu ne vois non plus qu'apres nous auoir oſté le pere, le fils nous eſt demeuré pour remplir ſa place. Ieune eſt-il, mais fortifié des ſages aduis de ceſte grande Princeſſe la Royne ſa mere, laquelle dans les eſpraintes de ſon affliction, a voulu encores penſer

au bien du public, & daigner pour noſtre conſolation accepter la regence & gouuernement du Royaume aux yeux des Princes, des Pairs, du Conneſtable, du Chancelier, des Cardinaux, des Mareſchaux de Frãce, & autres Grands de l'Eſtat, tous aſſemblez en corps dans la grande chãbre du Palais, où authoriſez de Meſſieurs de la Cour de Parlemẽt, ce legitime ſucceſſeur ſeant en ſon Troſne, fut ſolẽnellement recogneu & proclamé Roy de France, le 15. May. Bref ce ieune Prince eſt ſi dignement nourry en l'amour & crainte de Dieu, auec toutes les autres vertus qui ſeruent d'ornement à vn grand Roy, que marchant ſur les pas du feu Roy ſon Pere, il cherira la religion, il aymera la iuſtice, il ſera genereux, clement, affable, gracieux, & comme vn beau Soleil qui luira ſur la France, toutes choſes fleuriront ſoubs ſon Sceptre, ſes peuples le beniront, &

auront

auront eternellement les yeux dressez au Ciel pour prier Dieu qu'il leur conserue.

Ainsi voyons nous maintenant ce Prince heureusement estably & auec l'amour des siens, si biẽ soustenu d'armes, de force & de Conseil, qu'en vain ozeroit-on le heurter, sans en receuoir le chastiment. Or puis que l'entree de son regne est benie & secondee des faueurs du Ciel n'irritons point l'ire de Dieu par nos mauuais deportemens. Faisons qu'entre tous les François il n'y ait que ce seul Assassin detesté, & en horreur parmy les nations estrangeres. Souuenons nous qu'il n'y a rien qui esleue les tempestes & orages sur la mer que les vents contraires, qu'aussi dans les Estats il n'y a rien qui en trouble le repos que la desvnion. Si ce n'est nostre iugement ou capacité qui nous instruise, que la seule escole de la nature le face:

Considerons qu'en vn corps humain il y a vn chef, & sous ce chef des parties nobles, & que le membre qui est destiné à vn seruice, n'entreprend sur celuy qui exerce vne autre function. En fin les iambes ne veulẽt estre ce que sont les bras, ny les poulmons ce qu'est le cœur. De mesme en vn estat bien ordonné, l'vn y est recogneu pour chef qui anime tous les autres membres, & lesquels n'agissent ny n'ont mouuement que soubs son authorité. Si bien que chacun s'aquitant de son deuoir par vne bonne vnion & intelligence, les Royaumes se conseruent, & de petits se font grands: comme au contraire par la desvnion & peu de correspondance de grands & fleurissants ils se ruïnent & se mettent en pouldre.

Souuenez vous François, qu'il y a plus de douze cens ans que la Royauté de France est reueree pour vne des

plus grandes monarchies du monde. Gardez que la posterité ne nous face iamais ce reproche, que la ruïne en aduienne de nostre siecle, & que nous ayons demoly par nostre rage ce que nos deuanciers nous ont acquis par leur prudence & valeur. Et si l'interest du public ne nous touche, qu'au moins chacun de nous en particulier apprehende le sien. Nous sõmes tous embarquez dans vn mesme vaisseau. S'il se debrise, se sera miracle si quelqu'vn en eschappe. Nous sõmes tous dans vne mesme maison, si elle tombe nous nous trouuerons tous accablez soubs ses ruynes : N'oublions point que nous sõmes encores tous moüillez du naufrage, & que nous sommes depuis peu d'annees sortis des guerres ciuiles dont la desolation ne va iamais seule, ains est tousiours accompagnee de peste, de famine, & de toutes autres sortes de calamitez, cõme est la perte

de nos biens & fortunes, la priſon de nos corps, les rançons, le ſac & embrazement de nos villes, le rauiſſement de l'honneur & pudicité de nos filles, & les morts ſanglantes de nos enfants. Sçachons que l'experience eſt la maiſtreſſe des fols. N'attendons point à nous repentir du mal, apres en auoir ſenty les angoiſſes par noſtre imprudence. Nous ſommes auiourd'huy en paix, conſeruons nous y auec l'ayde de Dieu: Ne reſsemblons point aux ſorciers & magiciens, qui font plouuoir & tonner par leurs charmes contre l'ordre de nature. Les malheurs & infortunes n'arriuent que trop toſt, ſans que nous les prouoquions & allions comme à leur rencontre.

Vous Grands qui auez les charges & gouuernemens du Royaume, n'ayez, au nom de Dieu, autre obiect deuant les yeux que le biẽ du ſeruice du Roy.

Fuyez ſur tout la deſ-vnion qui mau-uaiſe conſeillere en cuidant ruiner au-truy ſe deſole ſoy meſme. Croyez que la grandeur de l'eſtat eſt la voſtre, ſon repos voſtre tranquilité, & ſon eſta-bliſſement la baſſe & le ſouſtien de vos maiſons. N'eſtudiez qu'à qui vin-cra ſon compagnon, à mieux & plus fidellement ſeruir ſa patrie. Ce n'eſt que le propre des armes foibles de s'a-charner à l'enuie, à la rancune, & à la diſſimulation. Portez tous le cœur ſur le front. Aymez vous tous pour eſtre à vn meſme Maiſtre, ce ſera voſtre bien, car ne doutez point qu'en ma-tiere d'eſtat il n'y ait touſiours plus de bõs que de mauuais, & iamais n'a t'on veu mutin ny factieux qui n'ayt en fin ployé ſoubz l'authorité de ſon Souue-rain. Vous auez auiourd'huy vn Roy redoutable, & pour la garde duquel l'œil de la prouidence diuine veillera tellement qu'encores qu'il ſoit en bas

aage, il ne se fera pas moins craindre & obeyr par tout son Royaume. Les Edicts du feu Roy son predecesseur seront obseruez comme les siens propres. Vous l'aurez pour pere commun de ses peuples. On dict qu'Alexandre ne faisoit distinction du Grec au Barbare que par la seule vertu, sans s'arrester à la difference de l'habit. Aussi le Roy iugera des bons ou des mauuais François à la seule marque de l'obeyssance & fidelité. Chacun aura part à ses bonnes graces selon qu'il s'en rendra digne par son seruice.

De sorte que toutes choses estant ainsi fermement establies au dedans du Royaume, nous n'aurons rien à craindre pour le dehors. Le Roy est en paix auec les Princes ses voisins, & m'asseure qu'il n'y a nul d'eux qui ne soit si bon & genereux qu'il ne deplore le sinistre accident arriué au feu

Roy, & que quand bien auant la mort de ce Prince, il auroit eu moyen ou desseing de nuire à la France: il ne conuertisse maintenāt sa hayne en amour touché de la seule commiseration d'vn tel desastre. Et si nous pouuons esperer cest attendrissement de cœur des Princes estrangers, que deurions nous attendre de ceux que la nature a faict n'aistre François? Dieu par sa misericorde inspire dont tant de graces à la France, que ne defaillant de conseil, de vray & legitime commandement, nous soyons aussi portez à l'obeyssance & submission que tous bons & loyaux subjects doiuent à leur Roy.

PELLETIER.

Roy, & que quand il en auroit la [illegible]
de France, il [illegible] au moyen ou
deffense de [illegible] à la France: il ne se-
roit [illegible] l'abaissée en [illegible]
touché de la seule consideration
d'un [illegible]. Et nous pouvons
[illegible] de ceux
des Princes estrangers, que devons
nous attendre de ceux que la nature
fait naistre François? Dieu par sa [illegible]-
[illegible] de [illegible]
la France [illegible] de contest,
de vray & legitime commandement,
nous [illegible] l'obeyssan-
ce & submission que tous bons &
loyaux subjects doivent à leur Roy.

PELLETIER.